

1264

REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

UNITE DE COORDINATION ET DE SUIVI DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ATELIER DE VALIDATION TECHNIQUE DU DPES 2011-2015

Services Etatiques, Partenaires techniques et financiers, Société Civile,
Secteur Privé et Collectivités locales

Hôtel Ngor Diarama du 06 au 07 Septembre 2011

I. Contexte et justification

Après la mise en œuvre de deux générations de DSRP, l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale a convenu de la nécessité d'élaborer, pour la période quinquennale 2011-2015, une stratégie nationale empreinte à la fois de réalisme et de rupture. La nouvelle stratégie, cadre unique d'intervention de tous les acteurs au développement, s'inscrit dans une vision de long terme et contre l'exclusion sociale qui appelle des politiques de gouvernance centrale et locale engagées, dont l'objectif intermédiaire est l'atteinte des OMD en 2015.

Le processus de formulation de ce cadre de référence de la politique économique et sociale du Sénégal, a été lancé en juin 2010 à l'hôtel Méridien Président lors de la rencontre trimestrielle entre Gouvernement-Partenaires Techniques et Financiers et conduit par un comité technique *ad hoc*, onze (11) groupes de travail thématiques et cinq (5) « axes régionaux ».

Par ailleurs, les travaux ont été menés en deux phases principales. D'une part, la phase bilan-diagnostic, englobant les revues sectorielles et le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II (2006-2009), qui s'est déroulée de mars à juin 2010. D'autre part, la phase de formulation de nouvelles orientations stratégiques et l'élaboration d'un plan d'actions prioritaires chiffrées sur la période 2011-2015, qui a démarré en juin 2010.

Une première version provisoire du DPES produite en Avril 2011 a fait l'objet d'un partage avec les différentes commissions d'acteurs qui ont eu, à cette occasion, à formuler leurs observations sur le document.

Une **deuxième version du DPES** tenant compte de ces observations a été élaborée. Aussi s'avère-t-il nécessaire d'organiser un **atelier national de validation technique** dudit rapport avec les différents acteurs.

IV. Déroulement des travaux

L'atelier se déroulera du **06 au 07 septembre 2011**, à l'hôtel **Ngor Diarama**. Les travaux débiteront à partir de **9h 00 précises** et seront organisés sous forme de plénière et de travaux de groupes. La méthodologie sera articulée autour des deux points suivants :

1. La présentation du DPES et des différents scénarii du cadrage macroéconomique ainsi que leur traduction budgétaire par le Coordonnateur de l'UCSPE ;
2. L'organisation de travaux en commissions. Il est prévu deux groupes : l'un travaillera sur les questions ayant trait aux secteurs de l'**axe 1** du DPES, tandis que l'autre s'évertuera à examiner les secteurs liés aux **axes 2 et 3** du DPES. Bien entendu, les deux groupes aborderont certaines questions-clés qui figurent dans la matrice des observations.

Les travaux de groupes permettront de recueillir les informations complémentaires des acteurs, d'examiner les différents points recensés et traduisant des questions de fond sur lesquelles un consensus doit être trouvé (Cf. matrice des observations), d'examiner les indicateurs proposés pour figurer sur la liste restreinte et de s'accorder sur leurs valeurs cibles. Pour une bonne organisation des travaux, deux (02) facilitateurs seront mis à contribution pour animer les débats.

V. Participants

L'atelier va enregistrer la participation de **deux cents (200) participants** issus des différentes commissions d'acteurs et qui étaient impliqués dans le processus de formulation de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale du Sénégal sur la période 2011-2015.

VI. Agenda

Mercredi 6 septembre 2011 :

8h30 – 9h00 : Enregistrement des participants

9h00 – 9h30 : Allocution d'ouverture du Directeur de cabinet du MEF

9h30 – 9h45 : Partage des termes de référence de l'atelier

9h45 – 10h30 : Présentation sommaire des lignes directrices du DPES

Commentaires généraux sur les observations des acteurs

10h30 – 11h00 : Consignes de travail, Formation et mise en place des groupes de travail

11h00 – 11h15 : Pause-café

11h15 – 13h15 : Travaux de groupe en atelier

13h15 – 14h30 : Pause-déjeuner

14h30 – 16h00 : Poursuite des travaux en atelier et consolidation des Observations

Jeudi 7 septembre 2011 :

9h00 - 11h00 : Restitution et discussions

11h00-11h15 : Pause-café

11h15-13h15 : Poursuite de la restitution et des discussions

13h15-14h30 : Pause-déjeuner

14h30-16h00 : Synthèse et clôture

Contribution du Ministère de la Famille, des Organisations Féminines et de la Protection de l'Enfance (MFOFPE) dans l'axe protection sociale

1. Prière de bien vouloir intégrer cette partie dans le chapitre protection sociale et suivi des groupes vulnérables

28 (bis). Protection sociale et suivi des groupes vulnérables

Dans le cadre de la protection sociale et du suivi des groupes vulnérables (femmes, enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes vivant avec le VIH/SIDA), des progrès significatifs ont été enregistrés durant la période 2006-2009 dans les différents domaines d'intervention ci-après :

→ S'agissant de la lutte contre la vulnérabilité des enfants, pour la période 2007-2008, 22377 enfants sont retirés des pires formes de travail des enfants par les structures chargées de la protection de l'enfance à savoir la Direction du Travail et de la Sécurité, le centre GINDDI, le PLTPFTE, la DTSS et la DESPS.

Pour la prise en charge des enfants en conflit avec la loi, 4215 et 6781 enfants sont pris en charge respectivement en 2008 et 2009 avant d'être insérés dans les sections scolaires, les sections d'apprentissage et de formation professionnelle et des activités socio-éducatives. Cette prise en charge a permis de sortir tous ces enfants de la délinquance juvénile et de faciliter leur réadaptation sociale et familiale.

En ce qui concerne la promotion des droits de l'enfant, plusieurs campagnes d'enregistrement à la naissance ont été organisées dans les départements de Ranérou, Gossas et Mbacké en 2008 en faveur de 8854 enfants de 0 à 1 an. De plus des fora ont permis, dans la même année, à 16 385 enfants de 0 à 18 ans d'avoir des extraits de naissance permettant ainsi un renforcement du plaidoyer et de la sensibilisation des communautés pour le relèvement du taux de couverture.

Toujours dans le cadre de la prise en charge des enfants en situations de vulnérabilité, l'Etat a mis en place un vaste programme de renforcement des capacités des institutions spécialisées dans ce domaine. Ainsi le PARRER a été officiellement installé, une Cellule d'Appui à la Protection des Enfants a été créée par la présidence de la République pour assurer un meilleur suivi des projets de protection des enfants et l'Office National des Pupilles de la Nation est formalisé et mis en place.

Dans la même ligne de préoccupation le projet PLTPFTE a renforcé les moyens des Comités Techniques de Suivi des enfants vulnérables dans 9 préfectures prioritaires. Ceci leur a permis de développer des plans d'action, de mobiliser des ressources financières pour assister les ONG locales et les familles vulnérables. Ces dernières ont ainsi pu bénéficier dans le cadre du fonds d'appui aux initiatives locales dudit projet, un financement de 230 millions a été investi dans des micro-projets couvrant 1540 enfants issus de 221 familles.

→ Concernant plus spécifiquement les femmes en situation de vulnérabilité, divers appuis en termes de **financement d'activités génératrices** de revenus ont été réalisés par différents programmes de lutte contre la pauvreté (AFDS, PLCP/BAD, PAREP, PRP) d'un montant de **5. 823 043 664 FCFA** durant la période sous revue. Ces financements ont permis l'émergence de mutuelles d'épargne de proximité gérées par les femmes renforçant ainsi l'offre de financement de services financiers de proximité et le taux de pénétrations des dits services dans des zones très enclavées. Ces financements ont été accompagnés de programmes de renforcements de capacités au profit des membres de comités de gestion des groupements et associations de femmes ainsi que de leurs mutuelles, touchant environ **50 000** bénéficiaires dans les domaines de la transformation de produits locaux, de la gestion technique et organisationnelle pour mieux piloter leurs activités.

→ S'agissant de l'amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux **infrastructures et services sociaux de base**, les projets et programmes de lutte contre la pauvreté sus indiqués ont enregistré d'importantes réalisations dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique soit un investissement de **14. 587 285 794 FCFA**. Ces réalisations ont aussi contribué efficacement aux efforts de l'Etat pour l'atteinte des OMD dans ces différents domaines.

Tableau illustratifs des réalisations des projets sus cités dans le domaine des infrastructures et des services sociaux de base

Domaines Projets	Hydraulique		Education		Santé		Total
	Nombr e	Coût	Nombr e	Coût	Nombr e	Coût	
AFDS	185	1 401 169 670	174	1 534 329 861	166	2 288 024 229	5 223 523 760
PLCP/BAD	360	3 349 600 000	14	371 000 000	14	252 000 000	3 972 600 000
PAREP	4	30 468 276	19	256 200 098	12	157 140 938	443 809 312
Total	549	4781237946	207	2 161 529 959	192	2 697 165 167	9 639 933 072

Source : CSO/PLCP 2008 (rapports finaux et d'évaluation des 3 PLCP)

NB : Certaines infrastructures (marchands ou de services) ne sont pas prises en compte dans les domaines ici développés, ce qui justifie la non concordance des montants.

→ Concernant les personnes handicapées, **2550** personnes ont été appareillées depuis 2007, et **370 GIE** ont bénéficié de l'appui du programme de **Réadaptation à Base Communautaire (RBC)** entre 2007 et 2009. Sur le plan économique un volume de financement de **270 millions** a été octroyé aux personnes handicapées durant la même période. Toutes ces interventions ont contribué à renforcer la mobilité des personnes handicapées, à améliorer leur accès aux services sociaux de base et à faciliter le financement de leurs activités génératrices de revenus, en contribuant ainsi à valoriser leur position sociale.

→ Dans le souci d'éviter le **basculement d'importantes franges de la population** dans l'extrême pauvreté et l'exclusion, suite au choc économique de 2008, le ministère en charge de famille a mis en place une **Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables (INPS)** dénommée **SUQALI JABOOT**. Cette initiative lancée officiellement par le chef de l'Etat au mois d'Avril 2010, constitue un cadre fédérateur, intégré, participatif et décentralisé de formulation, de mise en œuvre, de coordination et d'harmonisation des

actions destinées aux populations pauvres. Elle est bâtie autour d'un **dispositif institutionnel et communautaire** d'appui à la base constitué des **Plateformes Techniques Opérationnelles Inclusives** des services déconcentrés de l'Etat et d'une masse critique d'**Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC)**. A cet effet, un programme d'appui à la mise de l'INPS (PA-INPS-GV) d'un coût de **Trente Milliards de FCFA (30 000 000 000 FCFA)**, a été formulé par le Ministère de la Famille et approuvé par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) avant d'être transmis à certains Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour financement. Dans ce cadre une contribution budgétaire de l'Etat de **354 millions** a été inscrite dans le BCI 2010. Elle a permis entre autres l'élaboration de manuels de formation, de guides d'intervention et la formation de **1200 APDC** sur un package de services dont la protection sociale. **Ledit programme s'inscrit également dans une perspective d'articulation forte entre le développement de filets sociaux de sécurité et la mise en œuvre de stratégies de promotion ou d'autonomisation socio-économique des groupes vulnérables.**

- Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre de l'INPS, la **Coopération Italienne** en partenariat avec le ministère de la famille vient de boucler un processus de financement d'un projet de près de **4 Milliards de FCFA (6 millions d'Euro)** dans le but de soutenir les femmes et les groupes vulnérables à travers des actions qui facilitent la promotion socio-économique, la protection sociale et la prise en compte du genre en cohérence avec les plans de développement intégrés des Collectivités Locales dans les régions de Dakar et Kaolack. Ledit projet vise également à renforcer les capacités des acteurs du développement communautaire dans la planification participative et la priorisation des besoins des groupes vulnérables et à appuyer la mise en place de cadre de coordination et d'harmonisation des interventions des partenaires institutionnels et acteurs à la base au niveau national, régional et local.

Toujours dans le cadre de la protection sociale des groupes vulnérables, de nouveaux mécanismes de filets de sécurité sociale ont été mis en œuvre à travers les projets pilotes ci-après :

1. Le projet **Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux (NETS)** pour un montant de **8 Millions de dollars** financé par la **Banque Mondiale**. Le projet vise à fournir une allocation financière aux mères d'enfant 0-5ans en situation de vulnérabilité d'un montant de **14.000 F CFA par bimestre pendant 6 mois**.
2. Le **PAM/Sénégal**, en partenariat avec le ministère en charge de la famille et grâce au financement de la **Facilité Alimentaire de l'Union Européenne**, a mis en place un programme novateur de transferts sociaux ou **bons d'achat alimentaire (cash voucher)** destinés aux familles les plus démunies de la commune de Pikine pour atténuer le choc économique, alimentaire et financier de 2008. Ce programme de **1,875 milliards** cible **17 400 ménages du département de Pikine** et de la commune de Ziguinchor pour environ **104 400 bénéficiaires**.

Suite à la rencontre des **Chefs d'Agence du Système des Nations Unies en Avril 2009** relative au lancement de l'**initiative VI pour un Socle de Protection Sociale (SPS)** qui vise à promouvoir un ensemble de services sociaux essentiels et de facilités pour les population, il a été organisé, au Sénégal sous l'égide du Bureau International du Travail (**BIT**), un atelier d'échange et de partage regroupant tous les acteurs concernés.

→ Toutes ces actions exigent l'existence d'un bon dispositif de ciblage et de suivi-évaluation au niveau national et local. A cet effet d'importants progrès ont été enregistrés durant la période sous revue. C'est ainsi que conformément à la matrice des mesures du DSRP, la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la Pauvreté (CSO/PLCP) du MFOFPE a réalisé la conception et la mise en place d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

L'objectif dudit système, acquis grâce au financement de la Banque Mondiale, est de supporter les opérations de gestion et de suivi du programme national de lutte contre la pauvreté, pour créer un outil multifonctionnel, modulaire, par un système regroupant la Cellule de Suivi du DSRP, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), la CSO-PLCP et articulé à l'Observatoire des Conditions de Vie des Ménages (OBCV) et du Développement Humain.

Il offre également la possibilité d'une articulation avec la base de données sur les localités et la cartographie de la pauvreté en cours de réactualisation avec la saisie et l'exploitation des données, en partenariat avec le **Centre de Suivi Ecologique**. En effet, une étude sur le dispositif a été menée, validée et testée. Une cartographie des zones d'intervention et des réalisations a aussi été effectuée et une étude de capitalisation sur les différents domaines d'intervention des projets de lutte contre la pauvreté réalisée et validée.

Toujours dans le cadre de cette action prioritaire, un paramétrage du système d'information sur la pauvreté articulé à l'OBCV domicilié à l'ANDS a été finalisé. Pour donner à ce système un réceptacle opérationnel et géographique tenant compte des priorités locales, il a été procédé à un ciblage des **Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD)** qui présentent un fort potentiel de dynamiques socio-économiques locales.

Prière de bien vouloir intégrer cette partie dans le chapitre 29 prévention et gestion des risques et catastrophes

Dans la même optique, le Département en partenariat avec la Coopération italienne a mis en œuvre le Projet d'urgence d'Appui à la Lutte contre les Inondations (de juillet à décembre 2009). D'un montant global de 70 000 000 FCFA, ce projet a contribué à l'amélioration du cadre de vie et de l'état nutritionnel des familles vulnérables victimes des inondations. Ce programme vise 9000 ménages de la ville départements de Guédiawaye, Pikine, Dakar et de Kaolack.

**M. OUSMANE KA,
COORDONNATEUR DE LA CSO/PLCP**